



Compte rendu de la CAP Locale A du 5 novembre 2019 Liste d'Aptitude de B en A

La CAP Locale examinant les propositions de promotion de B en A (année 2020) s'est réunie le 5 novembre 2019. La CGT a lu en ouverture de la réunion une déclaration liminaire (cf. verso).

Au sujet du devenir des CAP nationales et locales à compter de 2020 (incidence de la loi dite de transformation de la fonction publique), la direction a déclaré ne disposer d'aucune information.

Il faut noter qu'au plan national le nombre de promotions offertes par liste d'aptitude de B en A est toujours dramatiquement faible. La CGT a dénoncé cet effondrement de la promotion, conséquence des politiques d'austérité.

Dans le 92, sur un total de 364 agents remplissant les conditions statutaires (15 ans de services publics dont 8 ans de services effectifs en catégorie B), 68 candidats postulaient cette année.

Pour l'année 2020, la « potentialité » de promotion octroyée par la DG à la DDFIP 92 est une fois de plus de 1 ! Nous avons dénoncé ce montant scandaleusement faible alors que notre direction compte plus de 2 200 agents. Notre délégation proposait de porter ce volume à 4 (cf. déclaration liminaire). La direction a porté ce chiffre à 2.

Cette année encore, afin de permettre l'intervention de nos élus dans le cadre de la défense individuelle et de pouvoir informer chaque candidat de sa situation et de ses possibilités d'évolution, nous avons demandé l'examen en séance de tous les dossiers. L'administration a donné son accord.

Il ressort que la Direction procède d'abord par élimination en appliquant successivement deux critères :

- détenir le grade de contrôleur principal
- bénéficier de l'indication explicitement portée par le chef de service quant à l'aptitude au grade supérieur.

Les dossiers restants, au nombre de 35, ont à notre demande fait l'objet d'une présentation du point de vue de la direction pour chacun d'entre eux, donnant lieu le cas échéant à discussion.

La direction, pour établir sa position, prend particulièrement en compte l'excellence pluriannuelle de l'appréciation, retracée notamment dans le profil-croix (constance voire progression), la variété du parcours professionnel suivi, la participation à la formation professionnelle des collègues et la possibilité de dérouler un « parcours utile » dans la catégorie A.

La Direction a finalement proposé 2 candidats dans la catégorie « excellent ». La DG, après avis de la CAP nationale, déterminera le nombre de candidats finalement promus.

Votes : un vote a été effectué pour les candidats proposés pour le passage de B en A, d'une part, et pour l'ensemble des candidats proposés « à revoir », d'autre part.

Résultats des votes :

Candidats proposés pour le passage de B en A : Pour : Administration, CGT, Contre : Solidaires.

Candidats « à revoir ultérieurement » : Pour : Administration ; Contre : CGT, Solidaires.

Explication des votes CGT : nous avons voté pour la promotion des deux collègues proposés pour le passage de B en A. En revanche, nous avons voté contre la liste des candidats «à revoir ultérieurement» et non retenus pour dénoncer l'opacité des modalités de sélection par liste d'aptitude et l'effondrement des possibilités de promotion.

Les représentants CGT ayant participé à cette réunion se tiennent à la disposition de chaque postulant pour tout renseignement complémentaire. Ils invitent les candidats à la prochaine liste d'aptitude à les contacter afin d'examiner ensemble toutes les possibilités d'optimiser leurs chances.

Déclaration liminaire de la CGT

La CGT réaffirme son exigence de retrait du plan Darmanin et du plan de destruction de la Ddfip 92 qui en est la déclinaison pour notre département.

Elle exige également l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, véritable arme de destruction du statut.

En tout état de cause elle demande la maintien des CAP nationales et locales à la DGFIP, directement menacées par cette loi, et attend de la direction des réponses précises sur ce sujet.

La CGT revendique également le maintien du régime de retraite des fonctionnaires, fondé sur le code de pensions civiles et militaires et le retrait du projet Macron-Delevoye de régime unique de retraite par points qui vise à l'effondrement du niveau des retraites, du public comme du privé, dans notre pays.

La CGT, qui combat les politiques d'austérité, condamne le faible volume de promotions par liste d'aptitude pour 2020.

Concernant le mode de promotion, la CGT Finances Publiques se prononce pour la transparence et l'égalité de traitement entre les candidats. C'est pourquoi elle revendique le remplacement des listes d'aptitude qui sont arbitraires et opaques par un réel examen professionnel.

Dans l'immédiat, prenant acte du cadre imposé par l'existence des listes d'aptitude, la CGT Finances Publiques agit pour l'égalité dans le traitement des dossiers en exigeant la transparence et en combattant le clientélisme.

Dans ce cadre, la CGT revendique :

- une information collective préalable à la sélection donnant à tous les candidats une information identique évitant les dérives de présélection que peuvent constituer les entretiens individuels ;
- l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent » ;
- l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Les élus CGT refusent d'opposer les dossiers entre eux et de se livrer à un exercice visant à établir un ordre de mérite comparé entre les candidats, responsabilité qui incombe à la seule administration.

La CGT demande :

- que la direction précise les modalités d'information des candidats et la nature des contacts avec les chefs de service préalablement à l'élaboration de ses propositions ;
- que la CAP puisse examiner tous les dossiers et connaître sur chacun d'eux la position de l'administration en fonction des critères retenus par cette dernière ;
- que la possibilité offerte par les textes de classement des agents dans le groupe « proposés très bons » soit utilisée dans les Hauts-de-Seine.

Enfin la CGT s'élève contre le volume scandaleusement faible (1 promotion) dévolu à notre direction compte tenu des effectifs de celle-ci. Notre délégation considère que ce montant devrait être au moins porté à 4.